

nées afin qu'on puisse être absolument certain que la décision qu'il incombe de prendre soit la meilleure pour le Canada. Si on prenait le temps, j'ai l'impression qu'on pourrait découvrir d'autres alternatives, d'autres moyens pour répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes.

Il est un dernier point que j'aimerais partager. J'ai, comme je crois qu'un nombre de collègues l'ont, une certaine faiblesse pour nos petites communautés isolées, peut-être surtout des petites communautés du Nord. Il me semble qu'il y a un principe de base ici qui est absolument fondamental à l'existence même du Canada. On n'est pas sans connaître qu'il y a quand même un nombre important de Canadiens et de Canadiennes qui existent, qui vivent à l'extérieur des centres urbains. Ce qu'ils désirent, ce que je veux autant que possible leur donner, c'est une qualité de vie qui se compare favorablement à ce que l'on a dans nos centres urbains. Écoutez, on n'a pas besoin de débattre la question! Il me semble qu'un élément-clé, c'est quand même un système de transport, que ce soit des chemins, que ce soit des aéroports, que ce soit des chemins de fer, afin qu'ils puissent sentir non seulement qu'ils appartiennent au Canada, qu'ils ont leur juste part de ce qui leur revient, mais qu'ils peuvent quand même croire que dans un avenir assez rapproché, ils auront la même qualité de vie qu'ont les citoyens et citoyennes dans les plus grands centres du Canada.

Pour moi, il me semble fondamental qu'on puisse reconsidérer, si ce n'est seulement pour cette raison fondamentale, c'est-à-dire qu'on s'assure que ces gens dans les petites communautés, les communautés isolées, puissent avoir la même qualité de services que les gens des plus grands centres.

Faisons une petite récapitulation: donc, il existe quatre raisons. On passe à travers une crise constitutionnelle en ce moment. Il me semble que voilà une autre décision qui sert à briser ces liens qu'on a établis depuis longtemps. Il me semble que cela vaudrait la peine de les préserver, de regarder à nouveau quelles sont les alternatives, nos options. Deuxième raison: Pensons un peu à ces 2 700 personnes, des hommes et des femmes, des enfants, des parents, de la parenté. On est en train de rentrer, on va célébrer d'ici peu la saison des Fêtes. Quel cadeau leur donne-t-on! Il me semble que si on prenait cette décision, on pourrait leur donner un superbe cadeau, un certain montant d'espérance, et qui sait, avec des esprits éclairés, on pourrait peut-être arriver avec d'autres solutions qui seraient moins draconiennes, qui seraient moins menaçantes, qui seraient moins dures.

Les crédits

La troisième donc: Je vous ai dit tout à l'heure qu'il y a des premiers ministres des provinces qui demandent un gel et dont on a de l'appui. Ce n'est pas quelque chose qui est sans appui, si c'est bon pour les grandes provinces, et j'appuie la demande. Évidemment, c'est très bien pour les provinces de l'Atlantique et de l'Ouest.

Mon dernier commentaire: N'oublions pas nos petites communautés isolées, très peu peuplées, qui veulent quand même ce que nous voulons, nous qui vivons dans les grands centres urbains, une qualité de vie qui se compare favorablement à la qualité de vie dans les grands centres.

[Traduction]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je participe ici au débat sur cette motion au nom des électeurs de Winnipeg-Nord. La motion, qui est proposée par le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, se lit comme ceci:

Que la Chambre approuve la recommandation contenue dans le deuxième rapport du Comité permanent des transports qui demande un moratoire en ce qui concerne les réductions de services que le gouvernement projette d'imposer à VIA Rail.

À propos de cette motion, mon collègue a parlé avec beaucoup de poésie de notre réseau VIA Rail, le qualifiant de «ruban d'acier qui unit notre pays».

J'appuie cette motion parce que je veux que tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, bénéficient d'un excellent service ferroviaire voyageurs.

Au sujet de cette motion, je tiens à citer amplement le rapport du Comité permanent des transports, de sorte que tous les Canadiens soient au fait des points les plus marquants de ce rapport et puissent juger par eux-mêmes si un moratoire s'impose, comme nous le soutenons, suite à cette étude du Comité permanent des transports.

• (1530)

Voici ce qu'a fait valoir le comité permanent en présentant son rapport:

[...] le comité a estimé qu'il ne pouvait pas faire fi de publique et a donc décidé de tenir à Ottawa des audiences publiques sur l'avenir des services ferroviaires voyageurs.

Les membres du comité, qui appartiennent majoritairement au parti gouvernemental, ont décidé qu'il fallait entendre d'abord les préoccupations des Canadiens. Ils sont donc allés encore plus loin:

Étant donné qu'on a chargé une Commission royale (sur les transports nationaux) d'examiner attentivement la place des services ferroviaires voyageurs dans une stratégie nationale des transports, le comité a estimé de son devoir de concentrer ses audiences de façon à faire rapport au gouvernement avant que les réductions n'entrent en vigueur.

Voilà, monsieur le Président, le fondement de cette motion. Le comité a travaillé, avec soin et diligence, en